



# PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

## Maintenance des Robinets d'Incendie Armé

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Etre capable de réaliser tous les travaux préventifs et correctifs attachés aux prescriptions de vérification et de maintenance des RIA.

#### PUBLICS CONCERNÉS

Public amené à contrôler des RIA

#### PRÉ-REQUIS

Néant

#### DURÉE DE LA FORMATION

1/2 Journée (3 heures 50)

De 8H30 à 12H00 ou de 13H30 à 17H00

#### DATE ET LIEU

Date à convenir

Sur Site

#### ORGANISATION

Groupes de 10 personnes maximum

#### MOYENS TECHNIQUES

Salle adéquate pour la théorie

Manomètre et petits outillages

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto évaluation

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Démarches pédagogiques centrées sur l'autonomie – Apprentissage par la pratique - Favoriser la dynamique de groupe et l'esprit d'équipe –

#### PROFIL DU FORMATEUR

Personnes disposant des compétences techniques en rapport avec le domaine professionnel concerné et ayant la capacité pédagogique de transmettre leurs connaissances.

Formateur Sécurité/incendie (SSIAP3, CAP APS, CAP AVEX, BAC PRO Sécurité Prévention...)

#### VALIDATION

Attestation de formation

#### 1<sup>ère</sup> partie : THEORIE

- Notions d'hydraulique
- Les différents types de RIA/PIA (postes fixes, postes pivotants) et leurs caractéristiques hydrauliques : pressions, débits.
- Guide de maintenance des RIA (AFNOR)
- Norme NF S62 – 201 (AFNOR)
- La fiche de travail
- Information sur la règle R5 (APSAD)

#### 2<sup>ème</sup> partie : PRATIQUE

- Réalisation des opérations de vérification conformément à la norme NF S 62-201 et au référentiel APSAD R5.
- Réalisation de travaux de réparation et de maintenance, vérification des pressions et débits.
- Maintenance préventive et la maintenance corrective sur différents RIA/PIA.

**NOTA : Les stagiaires doivent impérativement se munir d'une tenue (bleu de travail non synthétique, survêtement, ...) destinée aux exercices pratiques**



SARL au capital de 67 840 € - RCS NANCY B 422 865 279 – code NAF 804 C – N° agrément formation 41 54 0011954  
Arrêté préfectoral N° 0002/SIDPC du 12 janvier 2015 pour la formation aux trois degrés du personnel permanent SSIAP  
Agrément n° 5406102701 du 30 Décembre 2017 pour dispenser le CQP APS de la Branche prévention et sécurité

